

N° CP *Me/4706*
Séance du **24 NOV. 2006**

**CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS
AUX BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS
5EME PROGRAMMATION POUR 2006**

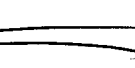
La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2006/I-11/03 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2006, les dossiers éligibles dans les programmes susvisés et fixant également le budget 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Approuve, au titre de l'exercice 2006, la 5ème programmation en matière de constructions et grosses réparations aux bâtiments communaux et aux édifices culturels et ce, pour un montant de :
- 393 065 € pour les bâtiments communaux et le maintien du commerce local,
 - 64 504 € pour les édifices culturels et les presbytères.

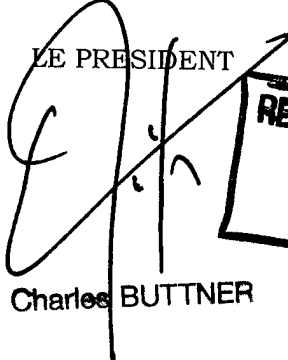
- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur les chapitres ci-après :
- chapitre 204-20414, fonction 312, enveloppe 30011 pour les bâtiments communaux et le maintien du commerce local,
 - chapitre 204-20414, fonction 312, enveloppe 80495 pour les édifices cultuels sous maîtrise d'ouvrage communale,
 - chapitre 204-20418, fonction 312, enveloppe 80496 pour les édifices cultuels, travaux réalisés par les conseils de fabrique, presbytéraux ou consistoires,
 - chapitre 204-2042, fonction 312, enveloppe 37467 pour les édifices cultuels, travaux réalisés par les associations.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 28 NOV. 2006
Publication : 1 DEC. 2006
Pour le Maire : 
Maire Général
délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PREFECTURE
28 NOV. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions